



ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT TERRITORIAL Région Hauts-de-France Métropole Européenne de Lille

Le présent accord-cadre de partenariat territorial est conclu entre :

La Région Hauts-de-France, 151 avenue du Président Hoover – 59555 Lille Cedex, représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, son Président, agissant en vertu de la délibération n° XXXX de la Commission Permanente du 27 juin 2019. d'une part,

Et

La Métropole Européenne de Lille, 1 rue du Ballon CS 50749 59034 LILLE cedex, représentée par Monsieur Damien CASTELAIN, son Président, agissant en vertu de la délibération n° 19 C XXXX du Conseil métropolitain du 28 juin 2019. d'autre part,

Ci-après désignées ensemble « les parties »,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 4221-1 et L. 1111-9,

Vu la délibération sur la mise en œuvre de la troisième Révolution industrielle adoptée par délibération n°20161386 lors de la séance plénière du conseil régional du 16 octobre 2016,

Vu la délibération n° 20161816 des 13 et 14 décembre 2016 adoptant le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 20170444 du 30 mars 2017 adoptant le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII),

Vu la délibération n° 20171731 du 23 novembre 2017 adoptant le Schéma Régional d'Enseignement supérieur, de Recherche et d'Innovation Hauts-de-France 2017-2021 (SRESRI),

Vu la délibération n° 20181574 portant sur l'approbation de 10 projets structurants et des territoires démonstrateurs de la Troisième Révolution Industrielle, adopté lors de la séance plénière du 18 octobre 2018,

Vu la délibération n°201900244 du 31 janvier 2019 portant sur l'arrêt de projet du Schéma régional d'aménagement du territoire, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET),

Vu la délibération n°15 C 1129 du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2015 relative au Plan Métropolitain de Développement Economique 2015-2020,

Vu la délibération n°16 C 0462 du Conseil Métropolitain du 24 juin 2016 relative à l'adoption de la stratégie digitale de la métropole,

Vu la délibération n°16 C 0511 du Conseil Métropolitain du 14 octobre 2016 relative à l'adoption du schéma métropolitain de l'enseignement supérieur et de la recherche (SMESR),

Vu la délibération n°17 C O334 du Conseil Métropolitain du 1^{er} juin 2017 relative à la Convention cadre entre la MEL et la Région et à la revoyure du PMDE en regard du SRDEII et de son volet métropolitain,

janvier 2014. En effet, le nouveau statut de métropole vise notamment à permettre à l'agglomération d' « élaborer et conduire (ensemble) un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré ».

Le volet métropolitain du SRDEII exprime une volonté partagée : contribuer à la croissance économique durable et au développement de l'emploi, en confortant, au sein de la nouvelle Région, la place et le rôle de la Métropole comme « catalyseur du développement régional » et sur certains domaines comme locomotive de l'économie régionale, dans un objectif de générer des effets d'entrainement profitant aux autres territoires. En cela, la Métropole assume le rôle attendu par l'Etat des métropoles en référence au pacte Etat-Métropoles signé le 6 juillet 2016.

Il convient notamment de développer les poids des activités de service à haute valeur ajoutée et des activités industrielles poids aujourd'hui inférieurs à ceux de la plupart des métropoles de taille équivalente. La capitale régionale a par ailleurs un rôle de hub principal voyageurs au niveau régional, dont il convient d'améliorer les connexions avec les autres pôles. Son accessibilité globale doit également être améliorée, dans un contexte de saturation croissante des axes routiers la desservant. Enfin, les impacts liés à son développement devront être pris en compte et un développement urbain équilibré entre territoires urbains et ruraux doit être trouvé, non seulement afin de préserver les espaces agricoles et valoriser les paysages et le cadre de vie mais aussi afin d'assurer une excellence territoriale qui profite à l'ensemble des territoires. Cet enjeu appelant entre autres à mobiliser tous les leviers du numérique et de l'innovation et du design pour cela. Enfin, elle assure une fonction de porte d'entrée touristique régionale, compte-tenu de sa position septentrionale d'une part et des flux de touristes qu'elle reçoit d'autre part.

Pour conforter ces atouts et favoriser la complémentarité, le Conseil régional propose à la MEL de combiner leur action sur deux registres complémentaires :

- d'une part, le partage d'orientations stratégiques communes, notamment au travers des schémas régionaux structurants (projet arrêté de SRADDET, SRDEII, SRESRI...), du volet métropolitain du SRDEII, du SMESR et de la stratégie digitale de la métropole qui entrent dans la relation MEL/Région.
- d'autre part, le recensement de projets structurants sur le territoire s'inscrivant dans les orientations stratégiques partagées, permettant une mobilisation des politiques régionales : projets sous maîtrise d'ouvrage de la MEL et projets sous maîtrise d'ouvrage autre mais soutenus à la fois par les politiques régionales et par la MEL.

Enfin l'accord reconnaît le rôle stratégique de la Région dans la mise en cohérence de la politique de cohésion européenne dans les territoires et l'importance pour la MEL de s'inscrire pleinement dans cette politique.

Article 1 : Objet

Le présent accord-cadre traduit la volonté commune d'un partenariat renforcé entre la Région Hautsde-France et la Métropole Européenne de Lille pour un développement et un rayonnement du territoire à la hauteur des ambitions régionales. Il constitue le conventionnement de référence entre la Région Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille permettant de formaliser les engagements partagés pour le territoire métropolitain. Enfin, la fonction « porte d'entrée régionale » qui vise à une meilleure valorisation et régulation des flux touristiques et de marchandises dans une perspective de développement économique et d'impacts environnementaux réduits, résonne particulièrement sur le territoire la Métropole Européenne de Lille. Elle doit être mise en regard de l'enjeu particulier de positionner Lille comme métropole de référence à l'échelle de l'Europe du Nord-Ouest.

B. Les engagements communs

> Soutenir le rôle moteur de la Métropole en matière de développement économique

En matière de développement économique, La Région et la MEL avancent main dans la main en vue « d'élaborer et conduire un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social du territoire », d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional, à travers la convention spécifique relative à la Métropole Européenne de Lille élaborée dans le cadre du SRDEII et la convention de partenariat signée entre la MEL et la Région pour le développement économique du territoire et le soutien aux entreprises en juin 2017.

Dans le cadre de cette convention de partenariat, la MEL et la Région focalisent leurs efforts sur les 11 axes suivants, chacun de ces axes étant complété d'enjeux communs et d'engagements réciproques :

- soutenir le développement de l'artisanat, du commerce et du bâtiment, et la création d'activités;
- soutenir le développement de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- soutenir l'innovation et la compétitivité des entreprises ;
- se saisir de la dynamique insufflée par la REV3 en engageant une politique ambitieuse de rebond industriel et de transition énergétique ;
- participer au développement des activités agricoles et alimentaires ;
- proposer une offre de services lisible, simplifiée et coordonnée au service des entreprises et de leur développement;
- engager la mutation digitale du territoire ;
- mobiliser la recherche, la formation en faveur du développement des entreprises du territoire;
- combattre le chômage;
- favoriser le développement des parcs et de l'immobilier d'entreprises ;
- renforcer l'attractivité internationale de la Métropole.

Afin de poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat et la prise d'initiative économique, la Région et la MEL s'engagent à travers les projets suivants:

- Soutenir à travers un plan d'actions la création d'activités en direction prioritaire des territoires fragiles, notamment à travers la poursuite des actions de la « Fabrique à entreprendre ».
- Encourager les nouvelles formes d'entrepreneuriat. La Fabrique à entreprendre de la MEL s'attachera ainsi à mobiliser et animer l'ensemble des acteurs du territoire, et à soutenir la sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des étudiants et des plus jeunes, notamment en anticipation des évolutions en cours et à venir dans le salariat;
- Mettre en place d'une plateforme de données interactive permettant de présenter l'offre de service du territoire, adaptées des entreprises facile d'utilisation et disposant d'une assistance pour ses utilisateurs.

financement de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés recrutés par l'Entreprise à But d'Emploi.

Afin de poursuivre la dynamique de lutte contre le chômage, les enjeux d'avenir seront d'innover sur et pour l'emploi en appuyant notamment les projets suivants :

- Affirmer la place de la MEL dans le Service Public de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation (SPELOF) en tant que garant d'une cohérence d'actions entre les acteurs de l'emploi sur son territoire;
- Pérenniser la Fabrique de l'emploi et l'essaimage de l'expérimentation « Territoire Zéro chômeur de longue de durée » vers quatre nouvelles communes volontaires : Lille (Fives), Mons-en-Baroeul, Roubaix et Hem ;
- « Métropoliser » la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences autour de deux priorités dédiées à l'anticipation des besoins en recrutement des entreprises qui s'implantent et au renouvellement des filières, secteurs, sites identifiés en tension et nécessitant une action de GPEC;
- Renouveler le partenariat avec les maisons de l'emploi en ciblant les missions de repérage des besoins de recrutement, d'accompagnement des entreprises et des communes dans la clause d'insertion, d'expérimentation locale ;
- Développer deux ou trois chantiers de coopération transfrontalière sur l'emploi : réseau de navettes, apprentissage du néerlandais de courtoisie, plate-forme des facilitateurs ;
- Mettre en place une charte de l'emploi senior et dont l'action métropolitaine pourra être enrichie par une contribution de la Région au titre de la formation et de l'apprentissage.

Enfin, dans le cadre de la feuille de route Etat-Région et du plan d'actions du Service Public de l'Emploi métropolitain, le maintien du lien entre l'orientation, la formation et l'emploi du territoire permettra de réponse aux besoins en recrutement des entreprises, de développer un réseau d'entreprises inclusives et la relation école-entreprise, et de déployer la stratégie de montée en compétences des publics demandeurs d'emploi qui s'appuie sur le Pacte Régional d'Investissement dans les compétences 2019-2022.

Amplifier le développement des filières d'excellence

Dans une approche équilibrée et cohérente de l'aménagement du territoire s'appuyant sur l'ossature régionale, l'excellence métropolitaine repose sur :

- le numérique, le son et l'image;
- la santé et l'alimentation ;
- les matériaux et textiles innovants ;
- le tertiaire supérieur, dont les fintech et la cybersécurité.

Ainsi, au croisement du SRDEII, du SRESRI et du projet arrêté de SRADDET, Lille a été identifiée comme « tête de réseaux » dans les 4 domaines d'excellence suivants de la dynamique des Stratégies de Recherche Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI et S3, « Smart Specialisation Strategy » ou Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente) :

- la santé et la nutrition (tête de réseau en binôme avec Amiens),
- la robotique et numérique (tête de réseau en binôme avec St Quentin),
- les industries créatives (tête de réseau en binôme avec Valenciennes),
- la chimie et les matériaux (tête de réseau en binôme avec Lens-Hénin).

A noter, en tant que Métropole, la MEL participe à l'instance de pilotage de la S3 (Comité de Pilotage Opérationnel de l'Innovation) ainsi qu'à plusieurs actions de mises en œuvre de la S3 : la valorisation

Afin de poursuivre cette dynamique, les projets à venir sur lesquels la Région et la MEL pourraient s'engager sont :

Dans le cadre de la filière d'excellence santé et nutrition :

- Développer le centre de recherche sur le diabète (PRECIDIAB), avec une focale sur des enjeux liés à l'intelligence artificielle et son impact sur l'économie de la santé, les biotechnologies et la prise en charge des patients;
- Accompagner les soins de support hôpital-ville des patients atteints de cancer par le soutien de l'espace ressource cancer de la métropole EOLIS et de ses antennes sur Roubaix-Tourcoing et Armentières;
- Accompagner les programmes de prévention et d'éducation à la santé à destination des lycéens-apprenti(e)s : la Santé Nutrition, avec Eurasanté Euralimentaire,
- Développer Euralimentaire et Hellolille.sport, notamment leur interaction avec le monde de la recherche.

Dans le cadre de la filière d'excellence du numérique, son et image & robotique :

- Soutenir le développement de la Robotique Numérique avec Euratechnologies, la french tech ;
- Soutenir l'intelligence artificielle, nouveau défi scientifique, technologique et économique, portée sur Lille par Inria, et les laboratoires CRIStAL et Paul Painlevé.

Dans le cadre de la filière d'excellence des industries créatives :

- Soutenir le projet MAUVE de recherche en culture numérique et création ;
- Développer les industries créatives avec Pictanovo, la Plaine Images ;
- Développer l'imaginarium, notamment pour ses interactions avec le tissu économique métropolitain
- A noter, la filière image numérique et industries créatives est un secteur d'activités en plein essor et offre de réelles opportunités en termes d'économie et d'emploi sur la Métropole Lilloise. La MEL est notamment porteuse à ce titre d'un projet innovant qui vise à la conception de nouveaux outils numériques de médiation mutualisés, pour les musées du réseau de la C'art.

Dans le cadre de la filière d'excellence chimie et matériaux :

- Soutenir la création d'Euramaterials sur le site du CETI park (site d'excellence et parc d'innovation dans le domaine d'excellence des industries de la transformation des matériaux);
- Contribuer à la dynamique Troisième révolution industrielle sur le volet REI dans le cadre du pilotage, par l'Etat, des lauréats REI 6 « Déploiement des REI en France », la MEL étant lauréate avec la démarche You & Grid. Le Comité d'orientation régional sur les REI a en effet intégré les objectifs et les travaux dans la feuille de route régionale (en tant que territoire référent sur la mobilité électrique, et l'autoconsommation);
- Amorcer la dynamique lancée sur les Parcs et zones d'activités rev3, grâce à la coconstruction d'un Référentiel Parcs et zones d'activités rev3, en liaison avec les porteurs de projets déjà engagés sur la MEL;
- Poursuivre le développement régional d'approches économiques en lien avec des filières rev3 sur le territoire de la MEL;

Il importe qu'au regard de la volonté conjointe de la MEL et de la Région inscrite respectivement dans le SMESR et le SRESRi, ces dispositifs aient un effet levier maximal et ce en s'attachant à faire converger les efforts sur chacun d'entre eux.

Renforcer le positionnement de la MEL dans l'Europe du Nord-ouest

La Métropole Européenne de Lille comporte une ouverture transfrontalière forte compte-tenu de sa proximité géographique avec la Belgique et le Royaume-Uni. Ce positionnement stratégique doit permettre de générer du développement en s'appuyant au mieux sur des dynamiques externes. Il s'agit donc de développer et d'élargir le champ des coopérations en s'appuyant sur les dynamiques économiques du Benelux et en saisissant les opportunités liées au Brexit.

La MEL a ainsi adopté en juin 2016 ses orientations stratégiques pour une Métropole ouverte sur le monde dont celles visant à internationaliser la métropole en fédérant, soutenant et promouvant l'action des acteurs métropolitains à l'international. Il s'agit en particulier de valoriser la position géographique, l'accessibilité TGV et la proximité de l'hinterland du lien fixe transmanche, de renforcer le rôle du GECT Eurométropole Lille Kortrijk Tournai dont la Région est membre, de s'appuyer sur l'alliance avec la Région Bruxelles-Capitale pour ancrer davantage les Hauts de France et la MEL dans l'Europe du Nord-ouest, de traduire ces enjeux dans les politiques européennes de cohésion et de coopérations territoriales.

L'ouverture à la Belgique (et par extension au Bénélux) constitue une dimension forte de la stratégie régionale et métropolitaine. De par l'existence de bassins de vie partagés se caractérisant par un développement des pratiques sociales et une croissance des liens économiques, il s'agit de favoriser et fluidifier les mobilités transfrontalières (au service des résidents, des actifs et des visiteurs), d'optimiser l'atout du positionnement en matière économique et d'accroître la qualité de vie.

Cette ambition se traduit dans le schéma de coopération transfrontalière, dont le cadre stratégique a été adopté par le conseil métropolitain du 15 décembre 2017. Prévu dans la loi MAPTAM pour Strasbourg, Nice et Lille, le SCT a pour but de mettre en évidence le rôle particulier que les fonctions métropolitaines jouent en tant qu'accélérateur du développement des territoires frontaliers.

Le cadre stratégique du SCT de la MEL identifie les besoins d'évolution des gouvernances tout en confortant un chef de filât métropolitain en lien avec la Région. Le SCT vise à amplifier les coopérations transfrontalières aux échelles régionales et métropolitaines en priorisant les axes thématiques et échelles spatiales des actions, structurées de la manière suivante :

- Favoriser et fluidifier les mobilités transfrontalières, au service des résidents et des actifs comme des visiteurs
- Construire une réelle citoyenneté transfrontalière en mutualisant nos atouts : dynamique économique et services à la population
- Optimiser l'atout du positionnement en matière économique et bâtir une stratégie de valorisation des flux de marchandises
- Gérer de façon concertée et innovante les défis liés au changement climatique : la question de l'eau et celle de l'énergie
- Accroître la qualité de vie, et promouvoir ensemble la qualité dans les aménagements urbains et paysagers.

Ces 5 objectifs sont croisés avec les 4 échelles d'intervention : le niveau de proximité, l'échelle de l'agglomération, les relations inter-métropolitaines, l'espace « eurorégional ».

Ce dernier cadre de travail met en exergue les fonctions supérieures dites « métropolitaines » de la MEL et celles liées à son rôle de capitale régionale, dans sa dimension politique mais aussi et surtout dans les domaines des services, de l'innovation, de la culture, des transports, etc. pour lesquelles une

De plus, la définition d'objectifs communs en matière de réduction des inégalités nécessite de renforcer les solidarités infra-territoriales et de développer les services de proximité, mais également d'engager des coopérations à une échelle plus large que la seule aire urbaine. Ces questions sont particulièrement prégnantes pour le territoire métropolitain, dont les 26 quartiers prioritaires du contrat de ville 2015-2022 font de ce dernier l'un des plus larges de France, avec 357 220 habitants concernés. Les effets d'entraînement des secteurs d'excellence doivent être considérés dans cette perspective, à la fois comme moteurs de la réduction des inégalités et comme bénéficiaires des solidarités engendrées, pour un bénéfice collectif allant au-delà des seules frontières de l'institution intercommunale.

B. Les engagements communs

> Améliorer l'accessibilité de la Métropole lilloise

Les ambitions métropolitaines, inscrites dans le Schéma de Cohérence Territoriale à horizon 2035 à l'échelle de l'arrondissement de Lille, sont fortes en matière de rayonnement, d'attractivité, de développement, et conduisent conjointement à améliorer l'accessibilité du territoire à plusieurs échelles, internationale, régionale, et métropolitaine. Elles s'appuient notamment sur le renforcement de la métropole dans son rôle de porte d'entrée française de l'Europe du nord-ouest et de moteur économique régional, ainsi que sur un renforcement qualitatif de l'habitat, du cadre de vie et de l'accessibilité aux fonctions métropolitaines. En visant dans le SCoT la création d'emplois par le développement économique et l'aménagement de nouveaux sites dédiés aux activités économiques, et l'accueil de 110 000 nouveaux habitants, les flux sont amenés à évoluer en nombre de personnes et en volume de marchandises transportées.

A cette fin, les principaux objectifs pour la MEL sont de :

- Rechercher une plus grande fiabilité de l'ensemble des déplacements (en termes de stabilité des temps de parcours, de confort, de sécurité), en améliorant la robustesse des réseaux de transport et en confortant leur articulation et leur complémentarité;
- Inciter à utiliser le mode adapté en fonction de son déplacement (« le bon mode pour le bon déplacement ») et dans une vision équilibrée de l'usage des différents modes ;
- S'appuyer sur les réseaux de transports actuels déjà très denses et diversifiés, en promouvant l'optimisation de leur usage et en les consolidant par de nouveaux projets d'infrastructures notamment de transport collectif visant à améliorer le maillage du territoire, l'intermodalité et la complémentarité des offres métropolitaine et régionale.

C'est dans ce cadre et dans un contexte de révision du Plan de déplacements urbains que la MEL a souhaité donner de la visibilité à sa feuille de route en matière de grandes infrastructures de transports collectifs structurants à horizon 2035 à travers la démarche d'un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) soumise à la concertation.

Les enjeux en matière de mobilité et d'accessibilité du territoire métropolitain sont cruciaux, d'autant qu'ils participent pleinement à la qualité du cadre de vie et donc à la capacité du territoire à retenir et attirer habitants et activités, et également à assurer la relation entre la métropole lilloise, moteur régional économique et proposant des fonctions d'échelles régionale et métropolitaine, et les territoires voisins.

Afin d'améliorer l'accessibilité de la Métropole lilloise, les objectifs principaux visés sont :

- Poursuivre les travaux de mise en accessibilité des gares et identifier les opportunités pour moderniser et rendre encore plus accessibles les pôles d'échanges ferroviaires ;
- Engager des réflexions sur la coordination entre AOM pour le transport des PMR;
- Engager des réflexions pour redynamiser les quartiers de gares et y développer des services pour notamment les usagers des transports en commun.

Pour la diversité des modes de transports :

- Poursuivre le développement de l'électromobilité (à la suite du partenariat MEL-Région avec la subvention Région/ADEME pour l'installation de 50 premières bornes MEL sur les espaces publics de communes de moins de 5 000 habitants) ;
- Consolider les échanges et les réflexions sur le projet Ecobonus Mobilité ;
- Poursuivre l'aménagement des véloroutes et voies vertes en mettant en œuvre le schéma partagé et en poursuivant le partenariat financier ;
- Poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants et la résorption des points durs (appui administratif de la Région dans le dépôt de dossiers type FEDER) ;
- Accompagner la mise en place, en lien avec l'Etat, de voies dédiées (covoiturage, TC express...)
 sur le réseau autoroutier non concédé, en fonction des opportunités qui pourront se dégager des réflexions engagées ou à mener.

> Favoriser les solidarités inter-territoriales

Par délibération du 19 octobre 2018, la MEL s'est dotée d'un cadre stratégique en matière de coopérations interterritoriales, afin d'affirmer la volonté métropolitaine de développer des partenariats avec les autres institutions du territoire régional. Il s'agit de travailler au renforcement des solidarités entre les pôles de concentration urbaine et les espaces de plus faible densité, à l'identification des complémentarités et des opportunités communes de développement, ainsi qu'au déploiement de projets transversaux bénéfiques pour l'habitant. L'ambition stratégique est de faire correspondre dans ces partenariats l'échelle à laquelle se posent les problématiques du territoire avec une échelle de solution, pour des gains réciproques et collectifs.

Au-delà des démarches déjà engagées et présentées dans ce cadre stratégique, des perspectives futures de travail sont identifiées, notamment avec les territoires situés au Sud de la métropole (Pôle Métropolitain de l'Artois, de l'Artois-Douaisis, du Hainaut-Cambrésis, Communauté Urbaine d'Arras...). Le développement des échanges et d'une coopération avec la Communauté d'Agglomération Amiens métropole rejoint les ambitions du projet arrêté de SRADDET, pour faire de l'axe Lille-Amiens une colonne vertébrale du développement territorial des Hauts-de-France. La Région pourra de ce point de vue appuyer le développement de cette coopération.

Par ailleurs, la structuration d'une coopération entre la métropole et le bassin minier est un enjeu partagé. Suite à la dissolution de l'association AML (Aire Métropolitaine de Lille), il est en effet nécessaire de trouver un nouveau cadre de dialogue et de coopération. Plusieurs enjeux majeurs comme la congestion autoroutière, les difficultés d'appariement entre les offres de formation et les emplois disponibles, les disparités d'attractivité résidentielle ou la protection de la ressource en eau fondent cette nécessité. Et les perspectives positives pour le développement de circuits-courts, d'une offre touristique complémentaire ou d'innovations territoriales en matière la lutte contre le réchauffement climatique sont à même de faire émerger une dynamique de partenariat favorable. Le Conseil Régional, jouant un rôle de facilitateur pourra appuyer la mise en œuvre de cette relation gagnant-gagnante entre le bassin minier et la métropole.

Par ailleurs, la MEL s'associe à la dynamique régionale de digitalisation des entreprises associant la chambre des métiers, les chambres de commerce et d'industrie, la BGE comme toutes les intercommunalités, à l'échelle des Hauts-de-France ;

La dynamique de la filière numérique située sur la métropole s'articule avec la stratégie régionale d'appui au développement de mini filières locales spécialisées au titre de la dynamique French Tech et du conventionnement avec EuraTechnologies.

La MEL participe activement aux animations régionales mises en place parallèlement à ces dispositifs afin de faire part de partage d'expérience et d'effet d'entrainement (notamment sur les projets innovants, transférables ou extensibles à plus large échelle) à l'échelle des Hauts-de-France et réciproquement (Grand Barouf Numérique, Communauté d'innovation du Grand Barouf, Séminaire des numériciens des Hauts-de-France, Grande école du numérique...).

Enfin, la Région soutient le développement de la stratégie numérique des établissements d'enseignements supérieurs du territoire avec la mise en œuvre du très haut débit fixe dans le cadre du PIA et des projets de développement de tiers-lieux numériques sur le territoire de la MEL, notamment dans des quartiers fragilisés (centres sociaux connectés).

Afin de poursuivre le développement numérique, la Région et la MEL s'engagent à travers les projets suivants:

- Développer des tiers-lieux en zone rurale et péri-urbaine afin de mailler le territoire et permettre à chaque usager de trouver un tiers-lieu à 15km de chez lui ;
- Favoriser la participation des acteurs des tiers-lieux au réseau et aux actions menées ; (partage d'expérience, sensibilisation des communes, accompagnement de premier niveau aux porteurs de projet, mise en place un pass interlieu, ...);
- Mettre à disposition des ressources partagées afin que l'ensemble des communes puissent bénéficier des résultats d'études menées dans le cadre des projets financées par le FEDER;
- Définir de nouvelles actions à développer dans le cadre de la stratégie numérique du territoire ;
- Accompagner des expérimentations sur le territoire, aussi bien dans le cadre du Collectif Public Privé population réuni autour des enjeux des réseaux urbains que sur tout autre thématique issus des jeudis du numérique et des partages d'expériences avec les communes et partenaires;
- Impulser et accompagner de dispositifs d'inclusion numérique destinés à réduire l'accès aux services numériques et l'illectronisme ;
- Développer l'expérimentation 5G et ce dans différents registres : la santé, la mobilité, le transport fluvial, le tourisme ;
- Mettre en place un centre de ressources sur la sûreté numérique et la cybersécurité ;
- Renouveler le contrat de service public dédié à l'animation de la filière numérique intégrant éco-systèmes et digitalisation des entreprises du territoire et en particulier sur les marchés à fort potentiel santé, textile, matériaux etc.

Réduire les inégalités dans les quartiers Politique de la Ville de la MEL

Les contrastes infra-métropolitains entre des secteurs d'excellence et des secteurs en grandes fragilités ne peuvent être combattus sans le concours de l'ensemble des institutions du territoire, et au premier rang desquelles le Conseil Régional.

A ce titre, le Conseil Régional a été signataire du Contrat de Ville 2015-2022 aux côtés de la MEL et des collectivités territoriales (communes et Département), institutions (CAF, Pôle Emploi, chambres consulaires, CPAM, CDC), bailleurs sociaux, services de l'Etat (Préfecture, Education Nationale, Tribunal

Les projets suivants ont été soutenus par la Région depuis 2016 en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain :

- La finalisation du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) sur Lille, Roubaix et Tourcoing ;
- La finalisation du premier Programme National de Rénovation Urbaine des villes de Hem, Wattrelos, Roubaix, Tourcoing, Lille, Mons-en-Baroeul, Lambersart ;
- La mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur 9 sites identifiés (étude urbaines, sociales et de développement économique) et financement de projets): Les Oliveaux à Loos, La bourgogne à Tourcoing, Alma/Epeule/Trois Ponts à Roubaix, Nouveaux Mons à Mons en Baroeul, Lille-Sud Concordes à Lille, La Lionderie Trois Baudets à Hem, Les Bois Blancs à Lille, le Blanc Riez à Wattignies et Les villas à Wattrelos;
- Plusieurs projets liés à au développement de l'entrepreneuriat ont été accompagnés au titre des fonds européens dans le cadre du dispositif d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI) dédié aux quartiers politique de la ville ;
- Des projets portés par les différents acteurs locaux dont les communes en politique de la ville :
 Renouvellement du Fonds de Travaux Urbains (FTU), renouvellement de Projets d'Initiative
 Citoyenne (PIC) portés par les acteurs locaux associatifs, aménagements urbains...

Les enjeux d'avenir et les projets à venir pour le territoire de la MEL sur lesquels la Région et la MEL peuvent s'engager sont :

- Poursuivre la mobilisation des enveloppes de crédits affectés au territoire de la Métropole Européenne de Lille en matière de politique de la ville ;
- Définir les projets qui seront menés sur l'ensemble des quartiers retenus au regard des études urbaines et sociales sont en cours de réalisation au titre de la politique en matière de renouvellement urbain (NPNRU);
- Accompagner les innovations liées à des ambitions de quartiers rev3 d'un point de vue méthodologique (voir financier sur des bâtiments producteurs d'énergies).
- Soutenir le programme d'actions métropolitain économie et emploi du contrat de ville 2018-2021 adopté le 15 juin 2018 et le pilotage régional des 11 actions proposées dans le cadre de la dynamique Task Force;
- Soutenir la programmation économique des nouveaux projets de rénovation urbaine métropolitains (NPRU) ;
- Développer un site « témoin » d'une autre vision de la ville intelligente, dans une approche servicielle couplée à l'aménagement,
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de la programmation FEDER ITI dans laquelle la MEL s'est engagée à travers des projets de renouvellement urbain économique comme la Lainière.
- Poursuivre le partenariat dans le cadre de l'actualisation du contrat de ville et du plan d'actions « une orientation, une formation, un métier » qui vise à : susciter de l'ambition scolaire et accompagner les jeunes pour lutter contre le décrochage scolaire, faciliter la découverte des métiers porteurs, découvrir l'entreprise au travers des stages et accéder à un premier emploi via l'alternance et l'apprentissage.

Favoriser la proximité dans les services

L'accord sur un objectif de développement des services et des équipements de proximité marque une volonté commune de réduire les déséquilibres territoriaux et de soutenir le développement des solidarités locales. De même, le soutien régional pour l'accès au logement et pour une production à la

dans les jeunesses de la Métropole Européenne de Lille ». Avec la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, la MEL est donc un des 3 seuls établissements de coopération intercommunale en région à être doté d'un PIA Jeunesse, dont le dispositif viendra à échéance en 2020.

Enfin, la stratégie régionale en matière de développement des équipements sportifs participe également à la logique d'aménagement du territoire régional en visant aussi un objectif d'équité territoriale.

En matière de proximité, les engagements partagés entre la MEL et la Région peuvent porter sur des domaines complémentaires qui sont les suivants :

Soutenir l'habitat :

- Soutenir la mise en œuvre du futur Programme Local de l'Habitat (PLH 3) de la MEL qui mettra l'accent sur la possibilité pour chacun d'un « parcours-logement », en particulier pour les personnes âgées, handicapées et/ou en grande précarité au regard de l'accès ou du maintien dans le logement;
- Soutenir le dispositif « Logement d'abord », pour l'accès renforcé au logement des personnes sans domicile, dont la MEL est l'un des 23 sites nationaux, et l'un des 4 sites régionaux (avec Arras, le département du Pas-de-Calais et Amiens) de mise en œuvre accélérée.

Développer les relations aux citoyens :

- Renforcer le travail partenarial entre la MEL et la Région, visant le partage des expériences communes en matière de délégations institutionnelles territoriales sur les questions liées à la relation aux citoyens, la MEL expérimentant un espace de proximité dans l'Armentiérois en 2019;
- Engager un travail commun entre la métropole et le Conseil régional sur la participation citoyenne (pour laquelle la MEL s'est dotée en décembre 2016 d'une charte) dans un contexte où l'enjeu de la co-construction citoyenne des politiques publiques et de l'établissement d'institutions davantage ouvertes, déployant des espaces d'information et d'échanges avec leurs citoyens, est amené à se renforcer.

Accompagner la jeunesse :

- Conduire des rencontres régionales des acteurs du PIA Jeunesse, afin de renforcer les échanges d'expériences et la capitalisation sur ces dispositifs innovants. Cela permettrait notamment d'apparaître de façon plus visible sur la scène européenne dans les réponses aux appels à projets européens, et d'envisager de nouveaux moyens pour pérenniser le dispositif au-delà de 2020. En effet, La loi « égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 a confirmé le rôle de chef de file assuré par les régions en matière de politique de la jeunesse, une compétence qui leur est confiée depuis la loi NOTRe. Au côté des administrations de l'Etat, elles doivent notamment coordonner, avec le service public régional de l'orientation (SPRO), l'ensemble des initiatives des collectivités relatives à l'information jeunesse (IJ), et sont associées aux démarches de labellisation.
- Echanger sur les politiques en direction de la jeunesse. La MEL a par exemple adopté une motion de soutien de à la candidature de la ville d'Amiens au concours de la Capitale Européenne de la Jeunesse pour l'année 2020, qu'elle a remporté.

Lutter contre la radicalisation :

 Coopérer sur le projet régional d'observatoire de la radicalité sur le territoire des Hauts-de-France afin de favoriser les démarches de prévention. La MEL, compte tenu de de ses spécificités urbaines et de son caractère transfrontalier, est encline à participer à la construction de cet observatoire aux côtés de la Région. la dynamique initiée par la stratégie Rev 3, mais aussi en favorisant la réhabilitation thermique des logements ;

- Améliorer la qualité de l'air et consolider la ressource en eau tant du point de vue quantitatif que qualitatif, en lien avec les enjeux de santé publique et de qualité de de vie ;
- Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité, en préservant les milieux humides et la biodiversité, en s'appuyant sur le réseau des chemins ruraux pour maintenir et valoriser la biodiversité ordinaire, en limitant l'imperméabilisation des sols et en développant un modèle commun de gestion des espaces agricoles ;
- prévenir les risques d'inondations et/ou de submersion, et faire face aux principaux risques technologiques et industriels ;
- Renforcer l'offre de nature de proximité accessible par des modes de circulation sobres et source de bien être pour la population et valoriser les ressources remarquables du territoire (telles que la Réserve Naturelle Régionale du Héron).

La MEL souhaite être exemplaire, innovante et à l'avant-garde en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais aussi de transition vers de nouveaux modèles, avec l'appui de la Région. Les engagements communs portent ainsi sur une combinaison d'objectifs permettant de répondre à cette ambition.

B. Les engagements communs

Réduire de façon structurelle les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables

La dynamique d'atténuation du changement climatique, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, passe tout d'abord par la réduction des consommations énergétiques et par la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables. A cette fin, la Région soutient depuis 2016 de nombreux projets qui viennent concourir à ces objectifs sur le territoire de la MEL, que ce soit via des réhabilitations de bâtiments, le développement de la sensibilisation (mise en place de conseillers partagés, construction d'un bâtiment démonstrateur...) ou encore des dynamiques plus globales à l'échelle de quartiers (stratégie rev3 à l'échelle du quartier de la Bourgogne à Tourcoing par exemple). De plus amples précisions sont apportées en annexe.

La MEL est en cours d'élaboration d'un nouveau Plan Climat Air Energie Territorial, qui a vocation à définir la politique métropolitaine en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et de qualité de l'air. Le projet de PCAET sera arrêté en décembre 2019. Dans ce cadre, les objectifs chiffrés de la Métropole en matière de réduction des émissions de GES, de consommations d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques ainsi que de production d'énergies renouvelables et de récupération sont en cours de définition.

La MEL a d'ores-et-déjà adoptée plusieurs stratégies en matière d'énergie: stratégie de développement de la méthanisation (2016), stratégie de développement du GNV (2016), stratégie de développement des réseaux de chaleur urbains (2018).

En termes de projets structurants portant sur la production d'énergie renouvelable, la MEL s'est ainsi fixée un objectif ambitieux de production d'énergie renouvelable et récupérable pour sa consommation à 3 000 GWh, principalement via la construction et l'exploitation d'un réseau de transport d'énergie thermique issue de la valorisation de déchets du Centre de Valorisation

Par ailleurs, de nombreux projets soutenus par la Région ont contribué à favoriser les capacités d'atténuation du territoire de la MEL, que ce soit dans le cadre de réhabilitations de bâtiments ou de quartiers, de développement des modes doux ou de projets de recherche précisés en annexe.

La Région et la MEL peuvent dès lors s'engager sur les projets suivants :

- Réaliser la voie verte du Ferrain en site propre (11 km de voie verte support d'une trame verte existante à conforter reliant le canal de Roubaix à la Lys en passant par des zones urbanisées...);
- Evaluer les modalités d'accompagnement de la requalification environnementale et hydraulique du bras de la Basse-Deûle : mise en valeur d'un site à fort potentiel écologique mais aujourd'hui dégradé, enjeu de connexion entre le vieux Lille et la Deûle.

Développer la résilience de la MEL face au changement climatique

Le changement climatique un impact sur le cycle de l'eau notamment par l'augmentation d'épisodes extrêmes, tels que les sécheresses ou les inondations. Ceci implique une intégration de ces risques dans les politiques comme par exemple la gestion des eaux pluviales au sein des projets d'aménagements. Par ailleurs, l'alimentation en eau potable s'effectue à 80% via les nappes souterraines sur le territoire de la MEL (nappe du Calcaire du Carbonifère, au nord du territoire et partagée avec la Belgique et la nappe de la Craie, située au Sud de la Métropole). Cependant, en raison de sa constitution géologique cette ressource est sensible aux pollutions de surface, actuelles mais également passées. L'identification des sources de pollution est nécessaire pour la mise en place d'un programme de réduction.

Ainsi, la MEL participe à des groupes de recherche pour améliorer la connaissance du fonctionnement et de l'état qualitatif des nappes (SCALDWIN, SIGES...) mais aussi de la cinétique des traces de pollution dans la nappe de la craie (en partenariat avec le BRGM et l'université de Lille). Ces recherches permettront de prioriser les travaux de dépollutions des sols pollués au sein des aires d'alimentation des captages d'eau, dont les premières opérations démarrent.

Afin de répondre à cet enjeu, la MEL s'est engagée à protéger les ressources en eau à travers des actions visant à protéger sa qualité. C'est le cas de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) du Sud de Lille, qui vise à réduire les pesticides et à agir contre les nitrates. Dans le PLUi de la MEL, dont la révision sur les 85 communes historiques de la MEL est engagée depuis 2015 et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2019, il est proposé de traduire de façon ambitieuse l'AAC (aire d'alimentation des captages) sur les 21 communes concernées en supprimant toutes les zones d'extension future réglementaires (260 ha, soit 23% des zones d'extension qu'autorisait le SCoT sur le territoire de la MEL) et en appliquant à la lettre la méthodologie « EVITER – REDUIRE – COMPENSER ». Seuls les projets d'aménagement et d'équipement qui répondent à des besoins d'intérêt général majeurs pour les communes ou pour la MEL et qui ne peuvent en aucun cas être réalisés en dehors de l'AAC seront autorisés dans le futur. De même, il a été décidé de lancer une démarche pour co construire un nouveau projet de territoire (projet de territoire des « gardiennes de l'eau ») avec toutes les communes concernées et l'ensemble des acteurs du territoire. La MEL a une ambition : préserver quantitativement la ressource mais surtout continuer à améliorer sa qualité.

Enfin, le sujet de la qualité de l'air reste majeur sur le territoire de la Métropole lilloise et doit constituer une priorité de l'action publique. La Région soutient ainsi depuis 2016 plusieurs projets de recherche et d'innovation dans ce domaine (voir détail en annexe). Aux côtés de l'Etat et de l'Agence régionale de santé, la Région copilote le Plan régional santé environnement 3 (2017-2021). Ce plan se concentre sur des actions concrètes et prioritaires pour améliorer l'état de santé et les conditions de vie des habitants dans le respect du droit de chacun à « vivre dans un environnement équilibré et

la démarche engagée actuellement par la MEL autour de la co-construction d'un projet alimentaire territorial.

La MEL s'est également engagée avec le Département du Nord, la Région, la Chambre d'Agriculture et l'Association des Maires du Nord, pour développer ensemble l'approvisionnement local dans la restauration collective du territoire. De ces volontés communes sont nés une charte et un logo « *lci je mange local* ». Écoles, collèges, lycées, établissements médico-sociaux ou encore cuisines centrales bénéficient ainsi de l'accompagnement des institutions pour faire des produits locaux une priorité dans les restaurants scolaires et collectifs. Elle a travaillé à la mise en place d'un Espace Test à Lompret afin que des jeunes en formation agricole puissent tester leur activité en maraîchage bio en grandeur réelle (partenariat MEL, Lycée Horticole de Lomme, Région).

Les enjeux d'avenir et les projets à venir pour le territoire de la MEL sur lesquels la Région et la MEL peuvent s'engager sont :

- Soutenir le plan bio métropolitain ;
- Accompagner le développement de l'agriculture urbaine ;

L'aide à la mise en place de la démarche alimentaire territoriale co-construite avec l'ensemble des acteurs et citoyens pour un mieux-manger accessible à tous les métropolitains.

Article 3 – Modalités de suivi

La MEL et la Région se tiennent informées régulièrement de la réalisation des opérations actées.

La MEL et la Région organiseront un rapport de synthèse une fois par an afin d'actualiser le bilan commun des actions engagées et d'échanger sur les perspectives en termes d'objectifs stratégiques et de projets à initier.

Article 4 – Durée et prise d'effet

Le terme du présent accord est 2020. Il prend en considération les actions engagées par la Région au profit du territoire de la MEL depuis 2016.

Article 5 – Résiliation et modification

Le présent accord-cadre pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre partie, après information de l'autre partie par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception selon un préavis de 3 mois.

Toute révision au présent accord cadre fera l'objet d'un avenant.

Article 6 - Litiges

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exercice du présent accord cadre et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

ANNEXES

Annexe 1

Liste de l'ensemble des contractualisations intégratives ou sectorielles en vigueur (conventions, accords, contrats, annexes...) entre le Conseil régional des Hauts-de-France et la Métropole Européenne de Lille, cités dans l'accord-cadre :

- Convention de partenariat pour le développement économique des territoires avec la MEL (délibération 20170721 adoptée le 29/06/2017)
- Convention de partenariat relative à la participation de la MEL au financement des aides et des régimes d'aide de la Région HdF (délibération 20170717 adoptée le 29/06/2017)
- Protocole d'accord relatif à la constitution d'un réseau « Universités et Grandes Écoles » au cœur de la Troisième révolution industrielle – UNIREV3 – (2019-2020);
- Contrat de Ville de la Métropole Européenne de Lille 2015-2020 (dont le Conseil Régional est signataire);
- Pour rappel, la Métropole européenne de Lille est co-signataire du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 du Nord - Pas de Calais mais aussi du nouveau dispositif d'Investissement Territorial Intégré créé dans le cadre du Programme Opérationnel (PO) FEDER – FSE 2014 – 2020 du Nord – Pas de Calais

A venir:

• Contrat de rayonnement touristique (en cours d'élaboration)

Annexe 2

Détail des projets soutenus par la Région depuis 2016, permettant d'illustrer l'intervention régionale sur le territoire de la MEL

DANS LE CADRE DE L'ENJEU 1 : UNE ATTRACTIVITE ASSUMEE PAR UN RAYONNEMENT REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL ACCRU DE LA METROPOLE LILLOISE

Amplifier le développement des filières d'excellence :

Dans le cadre de la filière d'excellence de la santé et nutrition :

- Des projets structurants en matière de recherche et/ou d'équipement : projet RMN 1200 de Spectromètre à résonnance magnétique nucléaire, le projet IRICL de recherche interdisciplinaire sur le cancer, le projet de Centre transdisciplinaire de recherche sur la longévité et le projet ALIBIOTECH de recherche d'excellence dans les domaines de l'agroalimentaire et de la biotechnologie;
- L'ouverture de BTS en 2019 (BTS ESF au LPO Labbé de La Madeleine et BTS Diététique au lycée Sévigné de Tourcoing);
- Par ailleurs, la labellisation du campus des métiers et des qualifications « Autonomie Longévité Santé », le 10 février 2016, contribue au décloisonnement entre formations sanitaires et sociales et formations technologiques, dans le but d'améliorer la qualité de l'accompagnement des publics. Il est soutenu par la branche professionnelle et les entreprises qui sont également

- Ouverture internationale: Bourses de mobilité internationale MERMOZ, programme Fulbright de mobilité de recherche avec les Etats-Unis, accueils de jeunes chercheurs ou de chercheurs statutaires de haut niveau et échange international de chercheurs via le dispositif STaRS...;
- Bourses européennes de recherche exploratoire ERC dont la renommée est internationale : Accompagnement des candidats au dépôt en coordination avec la MEL et soutien des projets des jeunes candidats ERC excellents mais non financés (7 projets de recherche cofinancés depuis 2016 par du FEDER);

DANS LE CADRE DE L'ENJEU 2 : LE DEVELOPPEMENT DES SOLIDARITES INTER-TERRITORIALES ET INFRA-TERRITORIALES POUR UNE CAPITALE REGIONALE RENFORCEE

Création d'un pôle supérieur de service

En matière d'infrastructures et d'équipements d'envergure métropolitaine concernant la culture, le sport ou les installations universitaires, de nombreux projets sont soutenus depuis 2016 dans le cadre du CPER Nord-Pas-de-Calais :

- Des projets de réhabilitation et de reconversion de sites industriels : site du Champs de mars de la citadelle de Lille, Rose des Vents Villeneuve d'Ascq, Grand Mix Tourcoing, l'ancienne école de natation et implantation de la maison du projet de l'Institut du Monde Arabe à Tourcoing, réhabilitation de la Halle F8 et réalisation de la cuve de récupération des eaux pluviales dans le cadre de la reconversion du site industriel Fives-Cail Babcock, réhabilitation de la toiture des beaux-arts et extension du musée de la piscine de Roubaix, rénovation de la Bibliothèque de Villeneuve d'Ascq ...;
- La requalification des espaces publics du quartier du Pont de Bois ;
- L'installation du Centre régional de la photographie,
- Création du Pôle supérieur des enseignements artistiques, Rénovation des résidences universitaires Hélène Boucher et Camus de Villeneuve d'Ascq et de bâtiments d'enseignement, ENSAIT, construction de l'Institut universitaire technologique C à Roubaix,
- Réalisation de l'antenne régionale permanente de l'Institut du Monde Arabe (IMA) à Tourcoing;
- La future rénovation du Palacium de Villeneuve d'Ascq ;

En matière de développement culturel, la Région soutient :

- De nombreuses structures ou acteurs de rayonnement régional ou national (pôles régionaux ou têtes de réseaux notamment):
 - 50° Nord réseau transfrontalier d'art contemporain
 - La Brigade d'Intervention Culturelle (BIC)
 - Le choeur régional Hauts-de-France
 - Cinéligue Hauts-de-France
 - Collectif jeune public Hauts-de-France
 - Conservateurs des musées des Hautsde-France
 - De la suite dans les images
 - L'Ecole du Nord (EPSAD)
 - L'Ecole Supérieure Musique et Danse Hauts-de-France (ESMD)
 - Editeurs Hauts-de-France
 - Et vous trouvez ça drôle! Centre régional des arts du cirque

- Fédération régionale des sociétés musicales du Nord et du Pas de Calais
- Hauts-de-France en scène
- Hors cadre
- Institut du monde arabe (IMA)
- Jeunesses musicales de France
- Le Fresnoy
- Libr'aire, association des librairies indépendantes des Hauts-de-France
- La Ligue de l'enseignement des Hautsde-France
- L'Orchestre National de Lille
- Pictanovo
- Le festival des séries
- L'Ecole supérieure de journalisme de Lille

- Les interquartiers d'été à énergie positive ;
- La stratégie rev3 sur le quartier de la bourgogne à Tourcoing.

Préserver les capacités d'atténuation portées par les écosystèmes et la nature en ville

Depuis 2016, La Région a soutenu de nombreux projets permettant de préserver les capacités d'atténuation portées par les écosystèmes et la nature en ville :

- Le projet de réhabilitation du quartier de l'Escalette à Mouvaux dans le cadre de l'appel à projets Quartier bas Carbone ;
- Le projet d'aménagement de l'éco-quartier de l'Union à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos ;
- Réhabilitation thermique du bâti tertiaire et résidentiel ;
- Les projets d'aménagements cyclables de la rue Javary, du pont de Fives et de la rue Pierre Legrand à Lille et sur le rue de la Distillerie à Wambrechies ;
- Le projet LUCIOLE (Lumière Citadine Optimisée pour L'Environnement), a pour objectif de restaurer la biodiversité du site de la citadelle de Lille, tout en améliorant la qualité de son éclairage pour les usagers (Allumage par détection de mouvement, éclairage limitant fortement la pollution lumineuse, mise en veilleuse ou à l'extinction au bout de vingt secondes).
- Projet de création d'une infrastructure de production d'énergie photovoltaïque au sein du Bâtiment du RIZOMM (quartier Vauban-Esquermes à Lille) ;
- Dans le cadre du projet de coopération européenne INNERS (Innovative Energy Recovery Strategies in the urban water cycle) la MEL cherche à valoriser son système d'assainissement avec notamment la construction d'un échangeur de chaleur pour venir alimenter en énergie calorifique la future piscine olympique métropolitaine à Saint Sauveur
- Projet Interreg PROWATER qui contribue à l'adaptation au changement climatique par la restauration du stockage de l'eau dans les paysages via des mesures d'adaptation.

Développer la résilience de la MEL face au changement climatique

Depuis 2016, La Région apporte ainsi son soutien financier à des projets de recherche et d'innovation dans le domaine de l'environnement :

- La plateforme de réflexion et d'échange sur les pollutions atmosphériques pilotée par l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique et les conseillers médicaux en environnement intérieur (CMEI)
- La formation initiale et continue des professionnels de la périnatalité, de la santé et de la petite enfance aux risques liés à l'exposition aux polluants environnementaux : mise en place de modules « santé environnement » obligatoires dans le cursus étudiant (école de de sagefemme de Lille, école de puéricultrice, faculté de médecine et de pharmacie)
- Le projet CLIMIBIO qui constitue un_projet environnemental pluridisciplinaire regroupant 16 laboratoires de la région Hauts-de-France, soutenu financièrement par des fonds de la Région Hauts-de-France au titre du CPER et par des fonds européens (FEDER). Ce projet a pour but d'étudier l'évolution des milieux et du climat, d'analyser les impacts de ces évolutions sur la biodiversité, la qualité de l'air, la santé, la société et d'envisager les perspectives et stratégies d'adaptation à ces changements. A ce titre, le projet proposera des pistes d'atténuation de ces effets en agissant à la source et en s'appuyant sur des outils prédictifs d'aide à la décision. Un volet important du projet concerne plus particulièrement la région Hauts-de-France, zone potentiellement fragile à certains effets du changement climatique. La région est en effet un territoire au relief peu prononcé, en permanence balayé par des masses d'air provenant des grandes zones-sources de pollution qui le borde. Dans ce projet, nous mettons en place des observations ciblées, concertées et multidisciplinaires des impacts, en région Hauts-de-France et dans les zones limitrophes, du changement climatique sur la dynamique des milieux, et en particulier de l'atmosphère, sur la biodiversité, la santé humaine et la société. Ses observations